

Le cardinal Ratzinger, le modernisme et la réforme conciliaire

Le cardinal Ratzinger est volontiers présenté comme un gardien de l'orthodoxie, voire de la Tradition, à Rome. Récemment une abbaye connue de plusieurs de nos lecteurs était fière de publier une photographie « historique » représentant tous ses moines autour du prélat.

Nos lecteurs savent déjà que le cardinal n'est pas un foudre de guerre antimoderniste. Il est même assez favorable au modernisme et au libéralisme, et ne s'en cache pas. Nous avons déjà eu l'occasion de citer sa déclaration à propos de l'instruction sur la vocation ecclésiale du théologien. Nous redonnons ici une citation un peu plus complète telle qu'on peut la trouver dans le livre du cardinal, *Église et théologie* :

Celui-ci [le texte de l'instruction sur la vocation ecclésiale du théologien] affirme – peut-être pour la première fois d'une façon aussi claire – qu'il existe des décisions du magistère qui ne peuvent constituer le dernier mot sur une matière en tant que telle, mais une stimulation substantielle par rapport au problème, et surtout une expression de prudence pastorale, une sorte de disposition provisoire. Leur substance reste valide, mais les détails sur lesquels les circonstances des temps ont exercé une influence peuvent avoir besoin de rectifications ultérieures. A cet égard, on peut penser aussi bien aux déclarations des papes du siècle dernier *sur la liberté religieuse* qu'aux *décisions antimodernistes* du début de ce siècle, en particulier aux décisions de la Commission biblique de l'époque. En tant que cri d'alarme devant les adaptations hâtives et superficielles, elles demeurent pleinement justifiées ; une personnalité comme Johann Baptist Metz a dit, par exemple, que les décisions antimodernistes de l'Église lui ont rendu le grand service de la préserver de sombrer dans le monde libéral-bourgeois. Mais dans les détails relatifs aux contenus, *elles ont été dépassées*, après avoir rempli leur devoir pastoral à un moment précis ¹.

C'est le lieu de rappeler que le pape saint Pie X a excommunié les contradicteurs de ce que le cardinal Ratzinger appelle les *décisions antimodernistes* du début de ce siècle :

En outre, voulant réprimer l'audace de jour en jour croissante de nombreux modernistes – qui, par toutes sortes de sophismes et d'artifices, s'efforcent de ruiner la valeur et l'efficacité non seulement du décret *Lamentabili sane exitu* rendu, sur Notre ordre, le 3 juillet de l'année courante [1907], par la sainte Inquisition romaine et universelle, mais encore de Notre encyclique *Pascendi Dominici Gregis*, du 8 septembre de cette même année –, Nous réitérons et confirmons de Notre autorité apostolique tant le décret de cette sainte Congrégation suprême que Notre encyclique et nous ajoutons la peine d'*excommunication* contre les contradicteurs.

¹ — Joseph Ratzinger, *Église et théologie*, Paris, Mame, 1992, p. 90-91.

Nous déclarons et décrétons que si quelqu'un – ce qu'à Dieu ne plaise – avait assez de témérité pour défendre n'importe laquelle des propositions, des opinions et des doctrines réprouvées dans l'un ou l'autre des documents mentionnés plus haut, il encourrait *ipso facto* la censure portée par le chapitre *Docentes* de la constitution *Apostolica Sedis*, laquelle censure est la première des excommunications *latæ sententiæ* simplement réservée au pontife romain. Et il doit être entendu que cette excommunication ne supprime pas les peines que peuvent encourir ceux qui se seront opposés en quelque manière aux susdits documents en tant que propagateurs et fauteurs d'hérésies, lorsque leurs propositions, opinions ou doctrines seront hérétiques, ce qui, à la vérité, est arrivé plus d'une fois aux adversaires de ces deux documents –, surtout lorsqu'ils se sont faits les champions du modernisme, c'est-à-dire du rendez-vous de toutes les hérésies ¹.

Ainsi le cardinal Ratzinger serait excommunié par saint Pie X, si le nouveau code de droit canonique avait conservé les sages prescriptions du saint pape. Toutefois, même s'il n'est pas excommunié juridiquement, il nous semble que l'on peut dire qu'il est excommunié moralement par saint Pie X.

*
* *

L'abbaye dont nous parlions plus haut a édité en 1993 un livre de Gamber, *Tournés vers le Seigneur*, avec une préface du même cardinal Ratzinger. Certains ont pu croire que le cardinal commençait à se poser des questions sur la réforme liturgique et amorçait un prudent pas en arrière. Des interviews ultérieures ont pu les encourager dans leur optimisme.

Mais c'est mal connaître le modernisme. Celui-ci est fondé sur le sentiment religieux. Il est donc prêt à faire des concessions (verbales surtout) aux catholiques de *sensibilité* traditionnelle, mais sans remettre en question ses orientations fondamentales. Le

¹ — Motu proprio *Præstantia* du 18 novembre 1907, *Documents pontificaux de Sa Sainteté saint Pie X*, Versailles, Éd. du Courrier de Rome, 1993, t. 1, p. 487-488. On trouve aussi le texte latin en Dz 2114 (curieusement, ce passage a aussi été supprimé dans DS). Saint Pie X recommandait aussi de surveiller les professeurs, les séminaristes et les publications : « Ces décisions prises, Nous recommandons de nouveau avec les plus vives instances aux ordinaires des diocèses et aux supérieurs des congrégations religieuses d'exercer la plus grande vigilance à l'égard des professeurs, surtout dans les séminaires. Que s'ils en trouvent qui soient imbus des erreurs modernistes, avides de nouveautés malsaines ou peu dociles aux prescriptions du Siège apostolique, quelque forme qu'elles revêtent, qu'ils leur interdisent tout enseignement, et qu'ils refusent de même l'accès des ordres sacrés aux jeunes gens qui prêteraient au moindre soupçon d'attachement aux doctrines condamnées et aux nouveautés pernicieuses. Nous les exhortons en même temps à surveiller sans relâche et avec zèle les livres et autres écrits – dont le nombre croît démesurément – qui contiennent des opinions et des tendances de même nature que celles qui ont été condamnées par l'encyclique et le décret précités. Qu'ils veillent à ce que ces livres disparaissent des librairies catholiques, et, à plus forte raison, qu'ils les écartent des mains des étudiants et du clergé. »

cardinal l'a lui-même rappelé dans des paroles qui ont été transmises par la revue *Una Voce-Korrespondenz* de juillet-août 1995. Nous en donnons la traduction parue dans la revue *Una Voce* de septembre-octobre 1995 :

Certains, à Rome, ont interprété ces déclarations comme étant déjà le signe que des personnages de l'Église ayant un rôle déterminant songeraient à de possibles changements de la pratique liturgique actuelle. Mais le cardinal atténua ses dires : il s'était exprimé, dit-il, « non pas dans l'exercice de mes fonctions officielles mais en tant que théologien s'intéressant à la question, en tant que chrétien engagé et que prêtre ». De même *il ne recommandait nullement un renversement de situation immédiat* : « Nous avons eu tant d'agitation que je tiens pour souhaitable un peu plus de calme et de paix dans le domaine liturgique – ainsi qu'un processus de mûrissement qui pourrait conduire un jour ¹ à une réforme de la réforme ; cependant, nous devrions confier cela à la Providence divine. »

Le cardinal a souligné *qu'il ne voulait pas remettre en cause la réforme du concile 2*, mais il a ajouté : « On ne peut nier que nous avons aujourd'hui un sérieux problème liturgique. De jour en jour les fidèles abandonnent, en Europe et aux États-Unis, de plus en plus les églises. » Le cardinal Ratzinger met en doute que davantage de réformes et de créativité puisse y remédier (comme le croient certains) car, alors, beaucoup trop de choses seraient laissées à l'arbitraire de petits groupes et le résultat serait une liturgie de plus en plus vide ³.

La Rome conciliaire constate certains effets (et encore le cardinal ne parle pas du plus grave), mais elle ne voit pas la cause. S'il y a « un sérieux problème liturgique », n'est-ce pas parce qu'il y a une nouvelle liturgie qui « s'éloigne, de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique ⁴ » ?

En tout cas nous retiendrons, dans ces déclarations du cardinal, son insistance sur le fait qu'il ne veut pas « remettre en cause la réforme du concile »

¹ — « Qui *pourrait* conduire *un jour* » : la réforme de la réforme risque de se faire attendre encore. Quant à laisser la pleine liberté à la liturgie traditionnelle, il n'en est pas question ici.

² — Notons l'expression du journaliste : le cardinal a *souligné* qu'il ne voulait pas remettre en cause la réforme.

³ — *Una Voce* 184, septembre-octobre 1995, p. 157-158.

⁴ — Cardinaux OTTAVIANI et BACCI, *Breve esame critico del Novus Ordo Missae*, Rome, 1969, publié en français par *Itinéraires*, supplément au numéro 141 de mars 1970, et par les éditions Sainte-Jeanne d'Arc, Vailly sur Sauldre, 1983.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !